

Examen des situations d'agents ayant réussi des concours

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
séance du 29/08/05	favorable	Le 19/09/05
Bureau		
séance du 09/09/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 012.020	Montant de l'opération : 1 095 €

I. Construction Infrastructures

Les moyens affectés à ce secteur se composent, d'un ingénieur, de 3 techniciens et d'une secrétaire.

L'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C), en charge du secrétariat, a été déclaré lauréat du concours de rédacteur territorial (catégorie B). Au-delà des missions classiques de secrétariat, cet agent assure le suivi des marchés publics liés aux infra et superstructures, et les tâches administratives et financières du service.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la transformation du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur territorial. Le poste de catégorie C d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sera supprimé en parallèle.

II. Juridique administration générale

Les moyens affectés à ce secteur se composent, de deux attachés dont l'un est en charge de la gestion du syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze, d'un rédacteur et d'une secrétaire.

L'agent administratif en charge du secrétariat a été déclaré lauréat du concours d'adjoint administratif. Cet agent est plus particulièrement chargé de l'ensemble du suivi des assemblées (préparation et édition des rapports, compte rendu, suivi et édition des délibérations...).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la transformation du poste d'agent administratif en poste d'adjoint administratif. Le poste de catégorie C d'agent administratif sera supprimé en parallèle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour extrait conforme,

Pour : 95

Le Président

Contre : 0

Abstention : 0